



NOTE DU BCNUDH SUR LES PRINCIPALES TENDANCES DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME EN JUILLET 2020

Dans le cadre de son mandat, le Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'homme (BCNUDH) en République démocratique du Congo (RDC) assure un suivi étroit de la situation des droits de l'homme et procède à des analyses des tendances y relatives dans le pays. Ces tendances sont régulièrement partagées avec les autorités afin qu'elles prennent les actions nécessaires, y compris traduire en justice les auteurs présumés des violations des droits de l'homme documentées, et sont présentées mensuellement à la conférence de presse bimensuelle des Nations Unies.

En juillet 2020 le BCNUDH a documenté 739 violations des droits de l'homme sur tout le territoire de la RDC, soit une augmentation de 10% au rapport au mois de juin (670 violations). Cette augmentation reflète une hausse du nombre de violations attribuables à des agents de l'Etat (+13%) ainsi que du nombre d'atteintes commises par des combattants de groupes armés (+8%). En particulier, des militaires des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) ont été responsables en juillet d'un nombre croissant de violations dans les provinces du Nord-Kivu, du Tanganyika et du Kasai Central.

Sur l'ensemble du territoire, les agents de l'Etat sont responsables de 44% des violations documentées, dont les exécutions extrajudiciaires de 55 personnes, dont au moins 11 femmes et deux enfants, tandis que 56% ont été commises par des combattants de groupes armés, dont les exécutions sommaires de 248 personnes, dont au moins 34 femmes et 11 enfants.

Plus de 94% des violations documentées en juillet ont été commises dans les provinces affectées par les conflits (695 violations), entraînant la mort d'au moins 294 civils, dont au moins 43 femmes et 13 enfants. Les groupes armés restent les principaux auteurs avec 59% des atteintes documentées. Parmi toutes les parties au conflit, les principaux auteurs sont les militaires des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) (24%), tandis que parmi les groupes armés ce sont les combattants Nyatura qui ont commis la majorité des atteintes aux droits de l'homme documentées (22%). La province du Nord-Kivu demeure la plus affectée (383 violations, soit 55% des violations commises dans les provinces en conflit). Elle est suivie de l'Ituri (95 violations), des trois provinces du Kasai (81 violations), du Tanganyika (59 violations) et du Sud-Kivu (51 violations). En juillet, 30 femmes ont été victimes de violences sexuelles liées aux conflits, une diminution par rapport au mois précédent (52 victimes).

Dans les provinces non affectées par les conflits, 44 violations des droits de l'homme (6% du total) ont été documentées. Les agents de la Police nationale congolaise (PNC) en sont les principaux responsables (57% des violations). Les violations commises dans ces provinces ont été enregistrées dans le Kongo Central (14 violations), le Haut-Katanga (13 violations), à Kinshasa (11 violations), dans la Lualaba (cinq violations) et le Haut-Lomami (une violation).

En juillet 2020, le BCNUDH a documenté 85 violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales en lien avec l'espace démocratique sur l'ensemble du territoire, un chiffre similaire au mois précédent (89 violations). Les principaux auteurs de ces violations demeurent les agents de la PNC (39 violations) suivis des militaires des FARDC (24 violations). Les violations les plus rapportées concernent le droit à la liberté d'opinion et expression (22 violations) et le droit à la liberté et la sécurité de la personne (17 violations). Les membres d'organisations de la société civile (36 victimes) ont été le plus ciblés.

En juillet 2020, le BCNUDH a continué d'appuyer les juridictions militaires et civiles dans le cadre de la lutte contre l'impunité. A titre indicatif, cinq militaires des FARDC, deux agents de la PNC et 13 membres de groupes armés ont été condamnés pour des violations des droits de l'homme sur l'ensemble du territoire de la RDC.

En juillet 2020, le BCNUDH a organisé ou pris part à au moins cinq activités de renforcement de capacités des organisations de la société civile et des acteurs étatiques et non-étatiques sur les droits de l'homme, parfois conjointement avec d'autres sections de la MONUSCO et des partenaires externes. Au total, 336 personnes dont au moins 5% de femmes ont participé à ces activités.

Enfin, dans le cadre de son programme de protection, le BCNUDH a traité, sur l'ensemble du territoire de la RDC, 31 cas de menaces et violations des droits de l'homme à l'encontre de 55 personnes dont huit femmes, parmi lesquelles 36 défenseurs des droits de l'homme, 11 journalistes et huit victimes.